l'actualité du
MILITANT
des Industries Chimiques
N° 114—6 juin 2008

Une étape importante dans le développement des luttes.

Le 17 Juin

L'édito

Le 22 mai dernier, les manifestations sur l'avenir des retraites qui ont rassemblé 700 000 personnes dans les rues peuvent être considérées comme un succès.

Le mécontentement des salariés et de l'ensemble du monde du travail est fort.

Au-delà du problème des retraites, c'est un ras le bol général contre ce gouvernement qui veut imposer une société libérale que semble découvrir bon nombre de salariés ; à ce titre les manifestations sont nombreuses (marins pêcheurs, dockers, routiers, agriculteurs...)

Il est vrai qu'un pays comme la France, qui se veut jouer une place prépondérante sur l'échiquier de la mondialisation, a du mal à faire passer auprès des citoyens l'inacceptable.

Inacceptable que l'on puisse aujourd'hui, pour beaucoup de salariés, choisir ou ne pas choisir entre se nourrir, se loger et se soigner. Accéder à ces besoins essentiels est de la responsabilité de ceux qui nous gouvernent.

Pour autant, il ne faut pas dédouaner les entreprises de leur responsabilité, qui pour augmenter leurs profits créent ces situations dramatiques en fermant nos entreprises et en maintenant les salaires au plus bas.

Y a t-il contradiction entre les profits gigantesques réalisés par les grands groupes et la misère qui s'installe chez les salariés ? Non, c'est tout simplement un choix de société qui entraîne un recul de civilisation.

« Réagir, c'est la seule voie que les salariés peuvent prendre pour imposer d'autres choix. »

Le 17 juin prochain sera une étape importante dans la mobilisation, les salariés de nos industries y ont toute leur place.

Le mot d'ordre est **« pour une retraite solidaire et contre la déréglementation du temps de travail ».** Nous y ajoutons la bataille sur les salaires, car elle est essentielle pour l'avenir de notre société afin que chaque salarié puisse vivre dignement, que les salaires garantis puissent contribuer à renforcer notre protection sociale et notre système de retraites par répartition.

C'est en ce sens que la FNIC CGT va engager une campagne de pétitions sur les salaires, et qu'elle demande aux syndicats d'exiger la réouverture de négociations sur les salaires dans les entreprises et au niveau des branches.

La lutte sur les salaires doit permettre de créer les convergences d'intérêts des salariés quelles que soient les professions. C'est de notre responsabilité CGT d'en créer les conditions.

Le 17 juin prochain, appeler les salariés de nos entreprises à la grève et se retrouver des centaines de milliers dans la rue derrière la CGT, c'est aussi prouver notre représentativité auprès de ceux qui entendent nous diriger.

Gouvernement et patrons n'abdiquent que devant le rapport de forces. C'était vrai en 68, çà l'est encore aujourd'hui

FNIC CGT
Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0148188036
Fax. 0148188035
http://www.fnic.cgt.fr
E-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de publication :
Jean Michel PETIT
ISSN : 1762-4991
N° CPPAP : 0608 S 06566

Sommaire

● **Edito** : une étape importante dans le développement des luttes - le 17 JUIN ● **Société :** Voilà ce que pourrait être, dans un proche avenir, notre liste de courses au supermarché ● **Sécurité** : Votre entreprise respecte t-elle la directive européenne REACH ? ● **Vie fédérale, orga, renforcement** : Campagne prud'homales-syndicalisation, c'est parti ! Le Tour de France des UD CGT.

l'agenda syndical

Le calendrier fédéral

- **11 juin 2008** - Journée d'études "santé mentale au travail" à Montreuil (93)
- **12 juin 2008** - Bureau UFICT à Montreuil (93)
- **13 juin 2008** - AG des syndicats de la Répartition Pharmaceutique
- **17 juin 2008** - Groupe de travail collectif protection sociale à Montreuil (93)
- **18 juin 2008** - Collectif Fédéral Animation à Montreuil (93)
- **20 juin 2006** - secrétariat UFR à Montreuil (93)
- **26 juin 2008** - AG syndicats du Pétrole à Montreuil (93)

AG des syndicats Navigation de plaisance au siège de l'UD à La Roche sur Yon (85)

- **30 juin 2008** - collectif formation syndicale à Montreuil (93)
- **8 juillet 2008** - CEF à Montreuil (93)

Formation syndicale :

- **16 au 20 juin 2008** - CHSCT Avitailleurs à Courcelle (91)

Journée d'études fédérales

- **15 octobre 2008** - protection sociale, complémentaire santé, négociation contrats obligatoires

Le calendrier confédéral

CE confédérale : 19 juin 2008
CCN : 30 septembre et 1er octobre 2008

- **10 juin 2008** - Rencontres d'Options à Paris
- **11 juin 2008** - 2ème Forum : Nouveau statut du travail salarié à Montreuil (93)
- **12 et 13 juin 2008** - Assises sur Recherche -innovation-territoires : pour des politiques industrielles ambitieuses, organisées par le CR Rhône Alpes (Minatec Grenoble)
- **3 et 4 juillet 2008** - séminaire Transformation du travail et émancipation à Courcelle

ACTION / MOBILISATION

17 juin 2008 - ***Journée d'action nationale :*** Pour une retraite solidaire et contre la déréglementation du temps de travail.

l'agenda paritaire

- **juin 2008**

Le 11 : UFIP - égalité professionnelle
LEEM - Métiers promotion - travail handicapé
Le 12 : SNCP Caoutchouc - CPNE
Le 18 : LAM- salaires/classifications
Le 19 : UFIP - CPNE
Le 20 : Répartition phar. - Salaires/Classifs
Le 23 : SNCP Caoutchouc - Droit syndical
Le 25 : Plasturgie - CPNE
Le 27 : Plasturgie/Com. mixte - salaires

Voilà ce que pourrait être, dans un proche avenir, **notre liste de courses au supermarché !**

Nous pourrions en rire, si cela n'impliquait de graves dangers pour la santé publique.

Le médicament n'est pas une marchandise comme les autres, il ne doit être vendu que par des professionnels de santé formés pour le faire et inscrits à un ordre professionnel comme l'est la majorité des personnels de santé.

■ Quel service au patient sera dispensé dans une grande surface ?

On sait de nos jours comment et dans quelles conditions ils recrutent. D'où viendront ces médicaments, de quelle qualité seront-ils, quelle « traçabilité » si un problème survient ?

Aujourd'hui, il ne se passe pas un mois sans que soient rappelés par les grandes surfaces des lots de viande, de fromage ou autres. Alors, imaginez ce que cela pourrait être avec des médicaments.

Les pharmacies jouent un rôle fondamental dans la chaîne de distribution du médicament, ce sont des gens qualifiés qui peuvent nous conseiller et garantir le bon usage des médicaments. La vente libre en grande surface favoriserait le développement de l'automédication, avec tous les dangers que cela comporte. Se soigner soi-même et être mal conseillé peut masquer des pathologies graves en atténuant les premiers symptômes.

Que l'on ne s'y trompe pas, si certains grands noms de la distribution mènent combat dans ce domaine, ce n'est que dans une optique : mettre la main sur des produits forts lucratifs. Comment pourrait-on croire que si la vente libre du médicament doit se développer c'est dans l'intérêt du consommateur ? D'ailleurs, ne nous trompons pas de vocabulaire, une personne malade n'est pas un consommateur, c'est un patient !

Il est clair que ce processus engagé est dans la continuité de la casse de notre protection sociale et est clairement mis en œuvre par le gouvernement. La déréglementation de la distribution est en droite ligne avec le déremboursement de milliers de médicaments sous prétexte de combler le fameux trou de la Sécurité Sociale. Ce "trou", comme ils disent, à qui le devons-nous ? Ne perdons pas de vue les milliards d'exonération de cotisations dont bénéficient les entreprises.

Non, le médicament n'est pas une simple marchandise, son accès est un droit pour tous. Il doit être délivré dans un cadre bien précis et non pas simplement dans une dimension commerciale. Pour ce faire nous avons les pharmacies, elles sont d'utilité publique, de proximité, avec des salariés au service des malades qu'ils ne considèrent pas eux simplement comme des consommateurs sur le dos desquels il y du "fric à

Votre entreprise respecte-t-elle la directive européenne **REACH** ?

A compter du 1er juin 2008, la directive REACH entre dans une phase active.

●Quelques repères.

Ce système est mis en place pour s'assurer que les substances chimiques utilisées en Europe n'ont pas de conséquences nuisibles.

REACH concerne toutes les entreprises, les utilisateurs comme les producteurs.

Les utilisateurs de ces substances doivent les employer pour les usages prévus et dans les conditions prévues par les fournisseurs.

Les producteurs doivent, pour leur part :

•*Enregistrer les substances chimiques auprès de l'Agence Européenne ;*

•*Etablir un dossier relatif à l'utilisation et aux risques de la substance ;*

•*Fournir aux utilisateurs les documents réglementaires, notamment ceux sur les usages prévus.*

Sont concernées les substances produites ou importées pour plus d'1 tonne/an (exception faite des polymères).

La première étape de REACH démarre donc le 1er juin 2008 pour une période de 6 mois et est destinée au pré-enregistrement des substances chimiques actuelles.

Une distinction est en effet opérée entre les substances existantes et les substances nouvelles (procédure beaucoup plus lourde dans ce cas).

De même, il y a des différences selon les tonnages, et selon la nocivité des produits.

Il est très important de ne pas manquer cette étape de pré-enregistrement, car une substance déclarée tardivement devrait suivre le processus des substances nouvelles.

Les CE et CHS-CT ont un rôle à jouer pour impulser, interpeller les directions.

Quelles questions pourriez-vous poser au CE pour vérifier que votre entreprise est prête ?

●Voici des exemples :

•Avez-vous fait l'inventaire des substances devant être pré-enregistrées dans le cadre de la directive REACH ?
•Combien de substances sont concernées ?

•Dans quelles catégories de tonnages (+ 1000 tonnes, +de 100 tonnes, +d'1 tonne) ?

•S'agit-il de substances importées ou produites ?

•A quelle date pensez-vous être prêts pour le pré-enregistrement des substances ?

•Y a-t-il des substances soumises aux règles spécifiques des CMR (cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) ou PBT (Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques) ?

•Avez-vous connaissance de substances dont l'Europe demande l'interdiction ou le remplacement par d'autres substances ?

Avec ces quelques questions, vous devriez ainsi avoir une meilleure vision des enjeux de

L'inflation en France

Les plus fortes hausses de prix sur un an (de mars 2007 à mars 2008)

Alimentation :	**+ 5,3%**	**Energie :**	**+ 12,7%**
Dont :		**Dont :**	
Laits, fromages et œufs :	**+ 10,8%**	**Combustibles liquides :**	**+ 38,6%**
Huiles :	**+ 10,1%**	**Carburants et lubrifiants :**	**+ 16,3%**
Fruits :	**+ 7,6%**		
		Habillement :	**+ 6,7%**

Campagne prud'homales - syndicalisation

C'est parti !

Le Tour de France des UD CGT

Le collectif Confédéral vie syndicale commence le tour des territoires à la rencontre des Unions Départementales en lien avec les professions de façon à croiser efficacement le travail campagne prud'homales/ syndicalisation.

La première journée consiste à faire le point sur la vie syndicale dans le territoire et la deuxième journée à destination des syndicats pour débattre et impulser cette campagne. La fédération a décidé de désigner des référents, pour la plupart membres de la direction fédérale, dans chacune de nos régions pour permettre une participation active dans toutes les initiatives en lien avec nos syndicats. Il est impératif que toutes nos bases participent à ces rencontres et travaillent sur le renforcement de la CGT pour gagner des luttes et faire que le bulletin de vote aux élections prud'homales soit CGT par un maximum de salariés.

● Cotisations 2007/2008 :

Au 23 mai 2008, nous avons un retard de 1 302 FNI par rapport à l'année 2006. Les relances sont bien arrivées dans les syndicats puisque certains ont réagi rapidement. Pour les autres, il est urgent de se mettre à jour des cotisations 2007 pour que le syndicat puisse encore être reconnu dans l'entreprise.

Pour 2008, nous comptabilisons seulement 8 423 FNI de réglés, nous n'en sommes qu'au tiers par rapport à 2006. Si nous voulons connaître concrètement nos forces organisées, là aussi les syndicats doivent faire parvenir les règlements des FNI et des timbres mensuels puisqu'à cette date, les syndiqués ont réglé 5 mois de cotisations.

Notez bien les étapes du 10 juin au 14 octobre 2008

Juin

10 et 11	UD CGT des **Vosges** (88)
11 et 12	UD CGT de l'**Allier** (03)
11 et 12	UD CGT du **Lot** (46)
12 et 13	UD CGT des **Alpes-Maritimes** (06)
12 et 13	UD CGT de l'**Aveyron** (12)
18 et 19	UD CGT de **Charente-Maritime** (17)
19 et 20	UD CGT du **Gers** (32)
24 et 25	UD CGT de la **Creuse** (23)
25 et 26	UD CGT des **Pyrénées Orientales** (66)
Fin du mois	UD CGT de la **Manche** (50)

JuiLLET

1er et 2	UD CGT du **Calvados** (14)

Septembre

En septembre	UD CGT du **Nord** (59)
11 et 12	UD CGT de **l'Indre et Loire** (37)
15 et 16	UD CGT d'**Ille et Vilaine** (35)
15 et 16	UD CGT de **l'Ariège** (09)
18 et 19	UD CGT du **Tarn** (81)
18 et 19 ou 22 et 23	UD CGT de l'**Yonne** (89)
2ème quinzaine	UD CGT de **Gironde** (33)
23 et 24 sept. ou 14 et 15 oct.	UD CGT d'**Haute Garonne** (31)
25 et 26	UD CGT de la **Marne** (51)
29 et 30	UD CGT de la **Haute Marne** (52)
Dernière semaine	UD CGT de la **Dordogne** (24)

Octobre

En octobre	UD CGT du **Lot et Garonne** (47)
Début du mois	UD CGT de **Meurthe et Moselle** (54)
13 et 14	UD CGT des **Hautes Pyrénées** (65)

Pour choisir vos vacances en toute confiance !
www.touristravacances.com
Réservations 0890 567 567 (0,15 € la min.)